Envoyé en préfecture le 24/06/2025
Reçu en préfecture le 24/06/2025
Publié le
ID : 059-200043321-20250611-94_2025DEL-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS DE MORMAL

94-2025 : Fonds de concours (2021-2026) de la commune de Louvignies-Quesnoy

Environnement		
Nombre de membres		
En exercice	**Présents**	**Votants**
69	**51**	**56**
Date de la convocation		
Jeudi 5 juin 2025		

SEANCE DU 11 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil de la communauté de communes du Pays de Mormal s'est réuni en session ordinaire, à la Fabrique de Mormal à Wargnies-le-Grand après convocation légale, sous la présidence de Jean-Pierre Mazingue.

Titulaires présent(e)s : Francine CAUCHETEUX à partir de la délibération n°58, Chantal SCHWARTZ, Danièle DRUESNES, Philippe SARRAUTE, André DUCARNE, Bertrand FLAMENT, Jean-Marie COUSIN, Christophe LEGROUX, Pierrette GUIOST, Hélène DUMORTIER à partir de la délibération n°55, Gautier MEAUSOONE à partir de la délibération n°57, Denis LEFEBVRE, Benoît GUIOST, Carine FREHAUT, Sabine KOLASA, Alain GERARD, Nicolas RUTER, Yves LIENARD, Anthony VIENNE, Philippe EUSTACHE, Delphine PERTUSON, Stéphane LATOUCHE, Catherine HENNEBERT, François ERLEM, Francis DUPIRE, Nathalie MONIER, Marie-Sophie LESNE jusqu'à la délibération n°67, Amar GOUGA à partir de la délibération n°58, Martine LECLERCQ, Jean-Claude BONNIN, Alain MICHAUX, Dominique QUINZIN, François RONCHIN, Jean-Louis BAUDEZ, Valérie COCHEZ, Jean-Pierre MAZINGUE, Roxane GHYS, Vincent DUSSART, David BEAUMONT, Anita LEFEVRE, Claude BLOMME, Eric HIROUX, Patrick PIANA, Zahra GHEZZOU, André FREHAUT, Olivier YZANIC, Romain MAGY

Suppléant(e)s présent(e)s : Brigitte ADAM pour Henry-Louis BOURGEOIS, Marie-Pierre SORIAUX pour Georges BROXER, Christian DOTTE pour Yohan LECERF, Christian BASSEZ pour Thierry SOSZYNSKI, Elio PELINI pour Chantal JACMAIN

Absent(e) (s) ayant donné pouvoir à un conseiller :
René QUINZIN ayant donné procuration à Chantal SCHWARTZ,
Dominique FONTAINE ayant donné procuration à André FREHAUT,
Marie DUBOIS ayant donné procuration à Marie-Sophie LESNE,
Freddy DOLPHIN ayant donné procuration à Christophe LEGROUX,
Jean-Noël BRICHANT ayant donné procuration à Jean-Pierre MAZINGUE,
Frédéric ROMAIN ayant donné procuration à Eric HIROUX

Envoyé en préfecture le 24/06/2025
Reçu en préfecture le 24/06/2025
Publié le
ID : 059-200043321-20250611-94_2025DEL-DE

94-2025 : Fonds de concours (2021-2026) de la commune de Louvignies-Quesnoy

Il est exposé au conseil communautaire ce qui suit :

Chers collègues,

En principe, un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) ne peut pas intervenir en dehors du champ des compétences qui lui ont été transférées par les communes membres (principe de spécialité).

Par dérogation à ce principe, la loi autorise les **communautés de communes** (V de l'article L. 5214-16 du CGCT) à **verser des subventions à leurs communes membres**. Ces subventions, appelées fonds de concours, doivent être destinées à financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement. La faculté de verser des fonds de concours aux communes membres est réservée aux EPCI à fiscalité propre.

Par délibération 68/2021 en date du 24 septembre 2021, le conseil communautaire a validé le règlement d'attribution du fonds de soutien aux investissements communaux.

Le versement de tels fonds de concours ne peut être **décidé qu'après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et du conseil municipal concerné**. Enfin, **la commune bénéficiaire doit apporter un financement, hors subventions, au moins égal au montant du fonds de concours** versé par l'EPCI à fiscalité propre dont elle est membre.

La commune de Louvignies-Quesnoy sollicite l'attribution d'un fonds de concours afin de réaliser des travaux de remplacement de la porte principale et de la porte latérale de l'église Saint Eloi pour un montant de 30 854.65 € HT.

Considérant, après analyse du dossier par les services de la communauté, que le dossier de subvention remplit tous les critères nécessaires à l'obtention du FSIC.

AYANT entendu l'exposé de son rapporteur,

Après avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire par,

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
56		

Décide :

- D'attribuer un fonds de concours d'un montant de 15 000.00 € maximum à la commune de Louvignies-Quesnoy afin de réaliser des travaux de remplacement de la porte principale et de la porte latérale de l'église Saint Eloi. Ce montant prévisionnel pourra être réévalué selon les modalités de la convention

Fait et délibéré le 11 juin 2025

Envoyé en préfecture le 24/06/2025
Reçu en préfecture le 24/06/2025
Publié le
ID : 059-200043321-20250611-94_2025DEL-DE

Certifie exécutoire compte tenu :

- De la transmission en Sous-Préfecture le :
- De la publication le :

Le président

Jean-Pierre MAZINGUE

le secrétaire

François ERLEM

Envoyé en préfecture le 24/06/2025
Reçu en préfecture le 24/06/2025
Publié le
ID : 059-200043321-20250611-94_2025DEL-DE